



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Acquisition de matériel, de petit  
mobilier et d'équipements divers  
pour les structures multi accueil:  
demande de subvention à la  
CAF des Alpes-Maritimes

Décision n° 16 12 08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaients présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président indique qu'il convient d'une part de compléter ou de renouveler le matériel d'activités et le petit mobilier des structures multi accueil communautaires, d'autre part de prévoir l'acquisition du matériel et du mobilier nécessaire à la mise en place d'une cuisine centrale dans les locaux de la crèche « La petite loco ».

Le coût prévisionnel global de ces investissements s'élève au total à 75 093,00 € HT pour les cinq structures.

Afin de mener à bien ces acquisitions, le président propose de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% du montant des dépenses, soit :

- Pour la crèche de «l'Olivier» :	1 573,60 €
- Pour la crèche «la Formigua» :	1 596,80 €
- Pour la crèche «La petite loco» :	53 600,00 €
- Pour la crèche «Lu nistou de la Poucha » :	1 667,20 €
- Pour la micro-crèche « Li Estélas » :	1 636,80 €

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,**

**Sollicite** le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80 % des dépenses d'investissements telles que définies ci-dessous :

- Crèche «L'Olivier» : achat de matériels d'activités et de petit mobilier d'aménagement pour un montant total de 1 967,00 € HT;
- Crèche «La Formigua» : achat de matériels d'activités et de petit mobilier d'aménagement pour un montant total de 1 996,00 € HT;
- Crèche «La petite loco» : achat de matériels d'activités, de petit mobilier d'agencement et de meubles pour un montant total de 2 000,00 € HT, auxquels s'ajoutent l'investissement lié à l'aménagement et la mise en œuvre d'une cuisine centrale (achat d'un véhicule pour transporter les repas, du matériel de cuisson et de stockage frais, de petits équipements, réalisation de travaux d'aménagement) pour un montant total de 65 000,00 € HT ;

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 34  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0

- Crèche «Lu nistou de la Poucha» : achat de mobilier d'agencement et de petit équipement, pour un montant total de 2 084,00 € HT;

- Micro crèche « Li Estélas » : achat de matériel d'activités et de mobilier d'agencement pour un montant total de 2 046,00 € HT;

Soit, une subvention globale de 60 074,40 € pour un montant global d'investissements de 75 093,00 €.

**Autorise** le président à signer tous documents et actes relatifs à l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Le Président  
E. Mari

